

Déclaration d'Ordoclic relative au respect des principes de protection des données à caractère personnel

Dès la création d'Ordoclic en 2017, ses fondateurs ont accordé une importance considérable à la protection des données à caractère personnel et au cadre légal applicable en la matière.

La plateforme Ordoclic (app.ordoclic.fr) a été conçue en étroite collaboration avec des **professionnels de santé passionnés** et des **professionnels du droit spécialistes** de la protection des données personnelles et de la santé dans l'optique de proposer aux professionnels de santé un logiciel métier novateur leur permettant de faciliter et de fluidifier le parcours de soin de leurs patients.

Rappel du fonctionnement d'Ordoclic

Dans le cadre de la fourniture de ses services aux professionnels de santé et aux établissements de santé, Ordoclic agit en qualité **de sous-traitant pour leur compte et uniquement sur la base leurs directives et instructions**. En effet, chaque professionnel de santé demeure l'unique maître de la détermination des finalités (objectifs) et des principaux moyens de traitement qu'il confie à Ordoclic.

Ordoclic procède à certains traitements de données personnelles non sensibles pour son compte, tels que la gestion des contrats, la gestion des feedbacks, la gestion administrative et le maintien du compte etc...

Engagements d'Ordoclic

Ordoclic s'engage à ce que les informations déposées sur la plateforme par les professionnels de santé soient conservées dans le **strict respect des règles de l'art** et des lois et règlements applicables sur la protection des données. La Plateforme Ordoclic ainsi que les données y figurant sont hébergées auprès de Claranet, **hébergeur agréé des données de santé (HADS)** conformément aux dispositions de l'article L. 1111-8 du Code de la santé publique.

 **Ordoclic ne traite en aucun cas les données concernant la santé des patients pour son propre compte et n'a pas directement accès au contenu des informations médicales déposées sur la plateforme.**

Seuls les professionnels de santé peuvent traiter les données de santé de leurs propres patients dans le cadre du suivi médical et du parcours de soin. Le patient dispose quant à lui d'un droit d'accès à ses données en temps réel à partir du moment où son professionnel de santé lui a ouvert un accès à son compte. Au travers de son espace personnel, le patient est libre de renseigner des informations complémentaires, de les modifier et/ou de les supprimer mais ne peut pas modifier ou supprimer de lui-même les informations renseignées par son professionnel de santé.

Synthèse des actions mises en place par Ordoclic

- ✓ **Privacy by design et by default** : Ordoclic a conçu sa plateforme en prenant en compte **dès l'origine** les principes applicables à la protection des données et aux règles déontologiques applicables. Les **plus hauts standards** de la protection des données sont **mis en place par défaut dès la conception des projets**.
- ✓ **Transparence** : Ordoclic propose **deux politiques de confidentialité** (une à destination des patients, et une à destination des professionnels de santé) claires et transparentes sur les traitements mis en place par Ordoclic, lorsqu'Ordoclic agit en qualité de responsable du traitement. Ces politiques respectent entre autres les principes de **minimisation des données**, de **détermination de finalités explicites et légitimes**, et de durée de **conservation limitée**.
- ✓ **Documentation** : Ordoclic tient à jour un **registre** des activités de traitements menées pour son propre compte, et pour le compte de ses clients. Ordoclic dispose également de **procédures** documentées dans différents domaines.
- ✓ **DPO** : Ordoclic a nommé un Délégué à la protection des données personnelles qui **accompagne et sensibilise** le personnel d'Ordoclic dans **chaque nouveau projet**.
- ✓ **Sécurité des données** : Ordoclic a mis en œuvre les **mesures de sécurité techniques et organisationnelles** appropriées et adaptées aux risques, et ne conserve les données que pendant **la durée strictement nécessaire** pour l'accomplissement des finalités, ou en fonction des directives de ses clients.
- ✓ **Conseil et assistance** : Ordoclic est en mesure d'assister ses clients pour la réalisation d'analyses d'impacts sur la protection des données (AIPD), et à les aider à documenter les mesures prises pour assurer la conformité des traitements.

 Ordoclic est **une Plateforme éthique et flexible**, qui s'adapte aux besoins et aux exigences des établissements et des professionnels de santé. Ordoclic est en mesure de s'adapter aux politiques générales de sécurité des systèmes d'information (**PGSSI**) de ses interlocuteurs, de manière à travailler ensemble dans le respect de la réglementation applicable. En revanche, **Ordoclic alertera immédiatement ses clients dans l'hypothèse où l'une de leurs instructions irait à l'encontre des règles en matière de protection des données ou de déontologie médicale.**